

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP  
RAPPORT TRIMESTRIEL**

**BILANS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS**

(en milliers de dollars)

|   | 31 mars<br>2007<br>(non vérifié) | 31 décembre<br>2006<br>(vérifié) |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
|   | \$                               | \$                               |
| <b>ACTIF</b>  |                                  |                                  |
| <b>Actif à court terme</b>  |                                  |                                  |
| Encaisse  | 1 009                            | 1 073                            |
| Débiteurs   | 2 803                            | 3 116                            |
| Stocks  | 625                              | 607                              |
| Charges payées d'avance   | 431                              | 402                              |
| Autres actifs à court terme   | 252                              |                                  |
| <b>Total de l'actif à court terme</b>                                     | <b>5 120</b>                     | <b>5,198</b>                     |
| <b>Immobilisations corporelles</b>  |                                  |                                  |
| <b>Réseaux d'abonnés</b>  | <b>67 443</b>                    | <b>67 812</b>                    |
| <b>Écarts d'acquisition</b>   | <b>23 000</b>                    | <b>23 000</b>                    |
| <b>Autres éléments d'actif à long terme</b>                               | <b>100</b>                       | <b>430</b>                       |
|   | <b>100 103</b>                   | <b>100 965</b>                   |
| <b>PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS</b>                              |                                  |                                  |
| <b>Passif à court terme</b>   |                                  |                                  |
| Créditeurs et charges à payer   | 4 276                            | 4 802                            |
| Distributions à payer aux porteurs de parts                               | 448                              | 448                              |
| Produits perçus d'avance  | 4 806                            | 5 029                            |
| Autres produits reportés  | -                                | 40                               |
| Gains reportés sur swaps de taux d'intérêt                                | 282                              | -                                |
| Autres dettes à court terme [Note 6]                                      | 44 401                           | -                                |
| Tranche à court terme de contrats de location-acquisition                 | 84                               | 82                               |
| <b>Total du passif à court terme</b>                                      | <b>54 297</b>                    | <b>10 401</b>                    |
| <b>Gain reporté sur swaps de taux d'intérêt</b>                           | <b>-</b>                         | <b>352</b>                       |
| <b>Obligations découlant de contrats de location-acquisition [Note 5]</b> | <b>364</b>                       | <b>380</b>                       |
| <b>Produits de revenus reportés</b>                                       | <b>476</b>                       | <b>418</b>                       |
| <b>Dettes à long terme [Note 6]</b>                                       | <b>4 683</b>                     | <b>48 942</b>                    |
| <b>Avoir des porteurs de parts</b>  |                                  |                                  |
| Apport des porteurs de parts [Note 7]                                     | 59 139                           | 59 139                           |
| Bénéfices nets cumulés  | (4 783)                          | (5 937)                          |
| Distributions cumulées  | (14 073)                         | (12 730)                         |
| <b>Total de l'avoir des porteurs de parts</b>                             | <b>40 283</b>                    | <b>40 472</b>                    |
|   | <b>100 103</b>                   | <b>100 965</b>                   |

*Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds*

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP  
RAPPORT TRIMESTRIEL**

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS NON VÉRIFIÉS**

(en milliers de dollars, sauf les montants par unités)

|  | <b>31 mars<br/>2007<br/>(3 mois)<br/>(non vérifié)</b> | <b>31 mars<br/>2006<br/>(3 mois)<br/>(non vérifié)</b> |
|--|--|--|
|  | \$   | \$   |
| <b>Produits d'exploitation</b>   |  |  |
| Télesurveillance et services   | 7 400  | 7 453  |
| Installation   | 578  | 546  |
|  | <b>7 978</b>   | <b>7 999</b>   |
| <b>Charges</b>   |  |  |
| Télesurveillance et service à la clientèle   | 1 688  | 1 816  |
| Installation, vente et marketing   | 576  | 557  |
|  | <b>2 264</b>   | <b>2 373</b>   |
| Bénéfices avant charges générales et<br>administratives et autres éléments                   | 5 714  | 5 626  |
| Charges générales et administratives   | 1 410  | 1 477  |
|  | <b>4 304</b>   | <b>4 149</b>   |
| Amortissement du réseau d'abonnés et<br>des immobilisations corporelles                      | 2 120  | 2 082  |
| Intérêts sur les dettes incluant l'amortissement<br>des autres éléments d'actif à long terme | 950  | 841  |
| Changement de la juste valeur sur swaps de taux<br>d'intérêts                                | 78   | -  |
|  | <b>3 148</b>   | <b>2 923</b>   |
| <b>Bénéfice net</b>  | <b>1 156</b>   | <b>1 226</b>   |
| <b>Bénéfice par part</b>   | <b>0,18</b>  | <b>0,19</b>  |
| Nombre moyen pondéré par part en circulation<br>(en milliers)                                | 6 324  | 6 324  |

*Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.*

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP  
RAPPORT TRIMESTRIEL**

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE NON VÉRIFIÉS**

(en milliers de dollars)

|   | <b>31 mars<br/>2007<br/>(3 mois)<br/>(non vérifié)</b> | <b>31 mars<br/>2006<br/>(3 mois)<br/>(non vérifié)</b> |
|---|--|--|
|   | \$   | \$   |
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>   |  |  |
| Bénéfice net pour la période  | 1,156  | 1,226  |
| Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie                        |  |  |
| Amortissement des réseaux d'abonnés et des immobilisations corporelles    | 2,120  | 2,082  |
| Gain sur le règlement d'un billet à payer                                 | -  | (18)   |
| Changement de la juste valeur sur swaps de taux d'intérêts                | 78   | -  |
| Amortissement des autres éléments d'actif à long terme et du gain reporté | 96   | 122  |
| Variation nette des soldes hors caisse liées à l'exploitation             | (401)  | 64   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>               | <b>3,049</b>   | <b>3,476</b>   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>   |  |  |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                 | (26)   | (121)  |
| Augmentation des réseaux d'abonnés  | (1,573)  | (2,356)  |
| Acquisitions d'autres éléments d'actif à long terme                       | (24)   | -  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>             | <b>(1,623)</b>   | <b>(2,477)</b>   |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>   |  |  |
| Remboursement de contrat de location-acquisition                          | (22)   | -  |
| Distributions aux porteurs de parts                                       | (1,468)  | (1,924)  |
| <b>Flux de trésorerie liées aux activités de financement</b>              | <b>(1,490)</b>   | <b>(1,924)</b>   |
| <b>Augmentation (diminution) nette des liquidités pour la période</b>     | <b>(64)</b>  | <b>(925)</b>   |
| Liquidités au début de la période   | 1,073  | 1,672  |
| <b>Liquidités à la fin de la période</b>                                  | <b>1,009</b>   | <b>747</b>   |
| <b>Information supplémentaire</b>   |  |  |
| Intérêts payés pour la période :  | 804  | 622  |

*Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.*

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 1) DESCRIPTION DU FONDS

Premier fonds national de revenus AlarmCap («le Fonds») est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale créée en vertu des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 février 2005, modifiée et mise à jour le 4 mars 2005. Les activités commerciales du Fonds ont commencé le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Le Fonds a été créé pour acquérir la quasi-totalité des actifs et des actions de Les Entreprises Microtec inc. («Microtec») et la quasi-totalité des actifs de Securex Master Limited Partnership («Securex»), deux entreprises offrant des services de télésurveillance résidentielle et commerciale au Canada.

## 2) INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui suppose que le Fonds sera en mesure de générer suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

À la fin de chacun des trois derniers trimestres de 2006, le Fonds n'avait pas respecté ses clauses restrictives bancaires. Toutefois, il a obtenu des renonciations appropriées de la part de ses créanciers garantis. Au 31 mars 2007, le Fonds ne respectait pas ses clauses restrictives. Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de l'emprunt bancaire à terme de 45 000 000 \$. Cette modification comprend des changements aux clauses restrictives, qui définissent de nouveaux ratios pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 31 mars 2007, et des ratios plus exigeants par la suite. La modification exige aussi le remboursement anticipé de l'emprunt dans certaines situations précises. Avec cette modification, le Fonds respecte maintenant les nouvelles clauses restrictives au 31 mars 2007.

Afin de rencontrer ses clauses restrictives pour les périodes postérieures au 31 mars 2007, la direction devra rembourser une tranche d'environ 5 000 000 \$ de l'emprunt à terme bancaire. Ce remboursement devrait être rendu possible au moyen d'un contrat de cession-bail de son bâtiment à St-Augustin-de-Desmaures et de l'obtention d'un nouveau financement additionnel par emprunt subordonné avant la fin avril 2007, dont les revenus seraient appliqués contre l'emprunt bancaire à terme. La cession-bail a été finalisé le 24 avril 2007 pour un montant de 2 813 000 \$, déduction faite de la commission de vente et autres dépenses, qui a été appliqué contre l'emprunt bancaire à terme à partir du 30 avril 2007. Le Fonds a choisi ne pas recouvrer immédiatement à l'émission d'une dette subordonnée supplémentaire d'un montant de 2 millions de dollars puisqu'il n'a pas été satisfait des termes commerciaux proposés. La Direction poursuit activement diverses options dans le rapport de la Convention de crédit Bancaire.

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## **2) INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION [suite]**

Le Fonds s'attend à ce qu'il ne puisse pas être en mesure de respecter ses clauses restrictives, ce qui pourrait entraîner le remboursement à vue de l'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$, à moins que des modifications additionnelles ne soient négociées avec les créanciers garantis. Si ces négociations échouaient, le Fonds pourrait être dans l'impossibilité de respecter ses obligations futures.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent compte d'aucun rajustement ou reclassement d'actifs ou de passifs qui seraient nécessaires si le Fonds avait accusé une incapacité de poursuivre ses activités.

## **3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

### **Mode de présentation**

Les états financiers consolidés du Fonds ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada («PCGR»).

### **Consolidation**

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales en propriété exclusive.

### **Utilisation d'estimations**

Pour la préparation de ces états financiers consolidés, la direction a été tenue de faire des estimations et de poser des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

### **Constatation des produits**

Les produits découlant de l'installation sont constatés une fois l'installation achevée. Les produits provenant d'activités de télésurveillance et de services sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits perçus d'avance à l'égard de services à rendre au cours du prochain exercice sont présentés dans le passif à court terme. Les produits provenant de l'abonnement initial au service perçus auprès des clients à la signature des contrats sont enregistrés comme des revenus reportés et sont amortis sur la même base que des réseaux d'abonnés.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### 3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

|                                    | Méthodes  | Taux                 |
|------------------------------------|-----------|----------------------|
| Bâtiments                          | Dégressif | 4 %                  |
| Mobilier et équipement             | Dégressif | 20 %                 |
| Matériel informatique et logiciels | Linéaire  | 33 ⅓%                |
| Améliorations locatives            | Linéaire  | sur la durée du bail |

#### Réseaux d'abonnés

Les réseaux d'abonnés sont établis en fonction des coûts directs liés au recrutement ou à l'acquisition de contrats d'abonnés. Les coûts directs de recrutement sont constitués des coûts directement liés à l'exécution d'un contrat, déduction faite des produits provenant de l'abonnement initial au service. Ils comprennent principalement le coût du matériel, les frais d'installation, les frais initiaux directs comme les commissions, les paiements versés aux recruteurs indépendants et les frais de branchement au réseau. Les coûts directs de recrutement et d'acquisition de contrats d'abonnés sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

|                            | Méthode   | Taux |
|----------------------------|-----------|------|
| Réseaux d'abonnés Microtec | Dégressif | 12 % |
| Réseaux d'abonnés Securex  | Dégressif | 10 % |

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### **3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**

#### **Écart d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente l'écart entre le prix d'achat, y compris les coûts d'acquisition, des entreprises acquises et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une moins-value. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, excède sa juste valeur, selon une combinaison de méthodes d'évaluation, la dépréciation est calculée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur sa juste valeur implicite, d'après la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'unité d'exploitation.

#### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation plus sa valeur résiduelle. Si ces actifs sont jugés comme ayant subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à constater correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur.

#### **Contrats de location**

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés du bailleur au preneur. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode du solde dégressif. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont réduites de la tranche en capital des loyers. La tranche en intérêts théoriques des loyers est passée en charges.

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### **3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**

#### **Rémunération à base de parts**

Comme il est décrit à la note 8, le Fonds offre un régime de rémunération à base de parts sous la forme d'attribution de parts fictives.

Pour comptabiliser ces attributions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

#### **Bénéfice par part**

Le bénéfice par part est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de parts de catégories A et de catégorie B en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de la totalité des éléments ayant une incidence dilutive.

L'incidence des parts fictives du Fonds pouvant être exercées sur le résultat par part est anti-dilutive et, par conséquent, le résultat de base et dilué par part est le même.

#### **Comptabilité de couverture**

Le Fonds conclut des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers. Le Fonds n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

La désignation à titre de couverture n'est permise que si, au moment de la mise en place de la couverture et au cours de la période de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument dérivé sont censées contrebalancer en grande partie les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le Fonds documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques pour l'exécution d'opérations de couverture. Ce processus comprend l'établissement de liens entre tous les instruments dérivés. Également, le Fonds documente et évalue officiellement, au moment de la mise en place et de manière continue, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### **3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**

couverture sont hautement efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés antérieurement désignés à titre de couvertures et qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont comptabilisés en résultats (intérêts sur la dette) dans la période au cours de laquelle l'opération de couverture sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est frappé d'extinction ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou latent sur cet instrument de couverture dérivé est comptabilisé en résultats.

Les instruments dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures sont présentés à la valeur de marché à titre d'éléments distincts aux états financiers consolidés. Toute variation de la juste valeur liée à ces instruments est comptabilisée en résultats.

### **4) CHANGEMENTS À VENIR DES NORMES COMPTABLES**

Au cours du premier trimestre de 2007, le Fonds a adopté les recommandations des Chapitres suivants du Manuel de L'Institut Canadien des Comptables Agréés (Manuel de l'ICCA) :

Manuel Chapitre 1530 – Résultat étendu – signifie un nouveau résultat étendu et de ses composantes – lequel correspond aux variations des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période, découlant d'opérations sans rapport avec les propriétaires.

Manuel Chapitre 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et Chapitre 3861 – informations à fournir et présentation – exigent qu'une entité comptabilise ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur à chaque date de clôture, sauf exception, établissent les règles déterminant à quel moment un actif ou un passif financier doit être reconnu au bilan et établissent des normes précises relatives à la comptabilisation et la présentation des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme, ainsi qu'à leur passation en charge subséquentement.

L'application de ces règles nécessite une classification de l'ensemble des actifs et passifs financiers du Fonds en catégories pour lesquelles des règles bien définies dictent les normes à mettre en application. Ces règles peuvent cependant diverger lorsqu'un traitement réglementaire différent s'applique. Le Fonds a procédé au classement suivant :

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### 4) CHANGEMENTS À VENIR DES NORMES COMPTABLES [suite]

- Les trésoreries et les équivalents de trésorerie ont été classés à titre d'« Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains/pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats consolidés.
- Les sommes à recevoir des clients sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont normalement enregistrés au coût, lequel lors de l'enregistrement initial, correspondait à la juste valeur.
- Les emprunts bancaires, les comptes fournisseurs et frais courus, les contrats de location-acquisition de même que la dette à long terme sont classés sous « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, cette valeur correspond au coût.

### Coût de financement

Depuis janvier 2007, les coûts de financement relatifs à la dette à long terme ont été présentés en réduction de la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais reportés et la dette à long terme ont été diminués de 916 000 \$ au 31 mars 2007 et de 1 058 000 \$ au 31 décembre 2006. L'impact relié à l'utilisation d'une méthode différente de passation aux résultats est négligeable.

### 5) OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

|  | 31 mars<br>2007 | 31 décembre<br>2006 |
|--|-----------------|---------------------|
|  | \$              | \$                  |
| Contrats de location-acquisition liés au mobilier et à l'équipement, remboursables par versements mensuels totalisant 9 665 \$, incluant des intérêts variant de 7,23 % à 8,76 % dont les échéances s'échelonnent de septembre 2011 à décembre 2011. | 448             | 462                 |
| Tranche échéant à moins d'un an  | 84              | 82                  |
|  | <b>364</b>      | <b>380</b>          |

Les loyers minimums futurs en vertu des contrats de location-acquisition sont les suivants :

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

#### 5) OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION- ACQUISITION [suite]

|                              | \$         | \$         |
|------------------------------|------------|------------|
| 2007                         | 87         | 114        |
| 2008                         | 116        | 114        |
| 2009                         | 116        | 114        |
| 2010                         | 116        | 114        |
| 2011                         | 98         | 96         |
|                              | 533        | 552        |
| Intérêts                     | 85         | 90         |
| <b>Solde des obligations</b> | <b>448</b> | <b>462</b> |

#### 6) DETTE À LONG TERME

|   | 31 mars<br>2007<br>\$ | 31 décembre<br>2006<br>\$ |
|---|-----------------------|---------------------------|
| Emprunt bancaire à terme<br>(net des frais de financement de 599\$ (721\$ en 2006)) | 44 401                | 44 279                    |
| Débitures subordonnées<br>(net des frais de financement de 317\$ (337\$ en 2006))   | 4 683                 | 4 663                     |
|   | 49 084                | 48 942                    |
| Portion à court terme   | 44 401                | -                         |
| <b>Total de la dette à long terme</b>   | <b>4 683</b>          | <b>48 942</b>             |

##### a) Emprunt bancaire à terme

L'emprunt bancaire à terme d'un montant maximal autorisé de 45 000 000 \$, vient à échéance en mars 2008 et porte intérêt à des taux variant entre 0,50 % et 1,00 % au-dessus du taux préférentiel bancaire et entre 1,75 % et 2,25 % au-dessus du taux des acceptations bancaires en fonction d'un ratio financier sur une base mensuelle.

L'emprunt a été garanti par une hypothèque grevant la totalité des biens meubles et immeubles, actuels et futurs, du Fonds.

Le Fonds doit respecter certains ratios financiers. Au 31 mars 2007, le Fonds respectait tous les ratios financiers.

L'emprunt bancaire à terme a été classifié au passif à court terme car elle vient à échéance dans moins d'un an, en mars 2008.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 6) DETTE À LONG TERME [suite]

### b) Débentures subordonnées

Débentures subordonnées de cinq ans portant intérêt à 9 % pour un montant total de 5 000 000 \$ échéant en avril 2011.

## 7) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Fonds a conclu des accords de swaps de taux d'intérêt afin de convertir le taux d'intérêt variable de l'emprunt bancaire à terme en un taux fixe. Les informations relatives aux swaps de taux d'intérêt sont comme suit au 31 mars 2007 :

(en milliers de dollars)

| Objectif            | Taux fixe à payer   | Taux variable à recevoir                  | Notionnel | Échéance  | Juste valeur                        |
|---------------------|---|---|-----------|-----------|-------------------------------------|
| Couverture de dette | 4,82% jusqu'en avril 2006<br>5,50% de mai 2006 à avril 2007<br>6,00% de mai 2007 à mars 2008<br>(taux effectif 5,50%) | Taux des acceptations bancaires<br>+2,25% | 45 000 \$ | Mars 2008 | 252 \$<br>(330 \$ en décembre 2006) |

Au cours de l'année 2006, le Fonds a renoncé aux swaps de taux d'intérêt à titre d'instruments de couverture parce qu'il a changé des taux d'acceptations bancaires au cours du troisième trimestre à un taux variable plus élevé. En conséquence, les swaps de taux d'intérêt ont été comptabilisés au bilan pour un montant de 252 000 \$.

## 8) APPORTS DES PORTEURS DE PARTS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie de catégories A et B. Chaque part est cessible et, sous réserve de certaines priorités relatives aux flux de trésorerie distribuables et aux distributions spéciales versées aux porteurs de parts de fiducie de catégorie A avant les porteurs de parts de fiducie de catégorie B, représente une participation égale et indivise dans les distributions du Fonds. Les parts de fiducie de catégorie B sont convertibles en parts de fiducie de catégorie A sur la base d'une contre une, puisque le seuil de distribution de 0,325 \$ par part de fiducie par trimestre a été atteint pour quatre trimestres consécutifs. Par conséquent, les porteurs de parts de fiducie de catégorie B ont les mêmes droits que les porteurs de parts de fiducie de catégorie A. Également au 31 mars 2007, les porteurs de parts de fiducie de catégorie B n'avaient pas exercé l'option de conversion en parts de fiducie de catégorie A.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

#### 8) APPORTS DES PORTEURS DE PARTS [suite]

|                                 | 31 mars<br>2007 | 31 décembre<br>2006 |
|---------------------------------|-----------------|---------------------|
|                                 | \$              | \$                  |
| <b>Émises et en circulation</b> |                 |                     |
| 4 574 401 parts de catégorie A  | 45 187          | 45 187              |
| 1 750 000 parts de catégorie B  | 17 500          | 17 500              |
| Moins les frais d'émission      | (3 548)         | (3 548)             |
|                                 | <b>59 139</b>   | <b>59 139</b>       |

#### Rémunération à base de parts

En vertu du régime de parts fictives du Fonds, des parts fictives peuvent être attribuées à certains membres de la direction et fiduciaires. Les parts fictives sont attribuées sans contrepartie monétaire payable au Fonds et l'acquisition de leurs droits est entièrement assujettie à l'atteinte de certaines cibles de rendement financier sur un cycle (tel que défini dans le régime) à compter de l'exercice d'attribution. Lorsque les droits sont acquis, chaque part fictive est convertible en une part de fiducie de catégorie A entièrement libérée. Le nombre maximal de parts fictives pouvant être émises en vertu de ce régime est égal à dix pour cent (10 %) du nombre de parts de fiducie en circulation en tout temps.

Au 31 mars 2007, 160 417 parts fictives avaient été attribuées. Aucune charge de rémunération n'a été prise en compte dans l'état des résultats puisque la direction est d'avis que les droits ne seront pas acquis

#### 9) DISTRIBUTION

Le montant des distributions du Fonds est déterminé par les membres du conseil d'administration. La distribution est cependant limitée à quelques restrictions se rapportant aux ratios financiers dans la convention d'emprunt bancaire à terme. Les bénéfices distribuables signifient généralement le BAIIA moins les intérêts, les dépenses en immobilisation de maintenance et les coûts de remplacement des abonnés.

|                                     | 31 mars<br>2007 | 31 décembre<br>2006 |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|
|                                     | \$              | \$                  |
| Distributions aux porteurs de parts | 1 344           | 1 344               |
| Distributions par part              | <b>0,213</b>    | 0,213               |

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 10) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### Modifications proposées aux règles fiscales canadiennes

Le 21 décembre 2006, les autorités fiscales canadiennes ont publié un projet de loi relatif au «Plan d'équité fiscale», en vertu duquel les règles de l'impôt sur les bénéfices applicables aux fiducies de revenu et aux sociétés de personnes inscrites en bourses (les «propositions législatives») seront modifiées de façon significative. Selon les propositions législatives, le bénéfice généré par ces entités sera imposé de la même manière que le bénéfice généré par une société de capitaux. Les propositions législatives seront en vigueur à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard des fiducies dont les titres ont été admis à la cote après le 31 octobre 2006, mais l'application de ces règles sera retardée jusqu'à l'année d'imposition 2011 pour ce qui est des fiducies dont la négociation des titres s'effectuait en Bourse avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006, pourvu que certaines directives en matière de «croissance normale» soient respectées.

Actuellement, seuls les montants non distribués par le Fonds aux porteurs de parts sont imposables. Si les propositions législatives sont adoptées dans leur forme actuelle, elles auront pour effet de modifier le traitement fiscal appliqué au bénéfice du Fonds qui deviendra imposable, peu importe si des montants sont distribués aux porteurs de parts ou non.

Le Fonds étudie actuellement l'incidence éventuelle des propositions législatives. Ces propositions n'ont pas encore été entièrement adoptées et, par conséquent, l'incidence de leur application n'a pas été inscrite dans les états financiers. Toutefois, leur incidence éventuelle a été prise en compte dans le test de dépréciation de l'écart d'acquisition.

## 11) INFORMATION SECTORIELLE

Les activités du Fonds englobent les divisions Microtec et Sécurex, lesquelles exploitent ses unités d'affaires séparément. Le tableau suivant présente l'information financière des deux divisions :

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

#### 11) INFORMATION SECTORIELLE [suite]

|  | Microtec<br>\$  | Securex<br>\$   | Total<br>\$     | Microtec<br>\$  | Securex<br>\$   | Total<br>\$     |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|  | 31 mars<br>2007 | 31 mars<br>2007 | 31 mars<br>2007 | 31 mars<br>2006 | 31 mars<br>2006 | 31 mars<br>2006 |
|  | 3 mois          | 3 mois          | 3 mois          | 3 mois          | 3 mois          | 3 mois          |
| <b>Produits d'exploitation</b>   |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Télésurveillance et services   | 6 213           | 1 187           | 7 400           | 6 261           | 1 192           | 7,453           |
| Installation   | 638             | -               | 638             | 546             | -               | 546             |
|  | 6 851           | 1 187           | 8 038           | 6 807           | 1 192           | 7,999           |
| <b>Charges</b>   |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Télésurveillance et service à<br>la clientèle                                | 1 445           | 243             | 1 688           | 1 587           | 229             | 1,816           |
| Installation, vente et<br>marketing  | 576             | -               | 576             | 557             | -               | 557             |
|  | 2 021           | 243             | 2 264           | 2 144           | 229             | 2,373           |
| Bénéfice avant charges<br>générales et administratives<br>et autres éléments | 4,830           | 944             | 5 774           | 4 663           | 963             | 5 626           |

#### 12) INSTRUMENTS FINANCIERS

##### a) Juste valeur

La valeur comptable de certains actifs et passifs financiers du Fonds, dont l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs, les distributions à verser aux porteurs de parts, le billet à payer et le billet à demande, se rapproche de leur juste valeur au 31 mars 2007 en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des liquidités soumises à restrictions présentées dans les autres actifs à long terme se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'elles portent intérêt respectivement à des taux variables et aux taux du marché.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est présentée à la note 7.

##### b) Risque de crédit

Le Fonds est exposé à un risque de crédit en ce qui a trait à ses débiteurs. Afin d'atténuer ce risque, le Fonds procède à des évaluations de solvabilité de ses clients. En outre, les débiteurs sont constitués de sommes à recevoir de nombreux clients dont les soldes individuels sont peu importants. Des provisions sont constituées et maintenues à l'égard des pertes éventuelles.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 12) INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

### c) Risque de taux d'intérêt

Le Fonds a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt [note 7].

## 13) ÉVENTUALITÉS

Le Fonds est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires, dont il n'est pas possible d'en prédire l'issue avec certitude. Selon les informations dont elle dispose actuellement, la direction est d'avis que l'issue de ces poursuites judiciaires n'aura pas d'incidence importante sur le Fonds.

## 14) ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de la convention d'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$. La nouvelle convention comprend des modifications aux exigences en matière de ratios financiers et une augmentation variant de 0,25 % à 0,75 % du taux d'intérêt s'ajoutant au taux préférentiel bancaire ou au taux des acceptations bancaires.

La nouvelle convention prévoit également un remboursement anticipé égal au montant net obtenu relativement aux événements spécifiques décrits à la note 2 des états des financiers consolidés.

Le Fonds a conclu une cession-bail pour son édifice de St-Augustin-de-Desmaures le 24 avril 2007 et a appliqué le produit net de la vente de 2 813 000 \$ contre l'emprunt à terme le 30 avril 2007. Le Fonds avait annoncé qu'il avait l'intention d'émettre des débentures subordonnées additionnelles au montant de 2M \$ afin de réduire une dette senior et rencontrer les nouveaux ratios financiers requis. Le Fonds a décidé de ne pas procéder à cette émission à ce moment-ci n'étant pas satisfait des termes commerciaux proposés. La direction poursuit activement diverses options relativement à la convention de crédit bancaire amendée du 2 avril 2007.

## 15) CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de la période actuelle.